

Le potentiel humain est de 90 personnes environ.

L'environnement est en passe de faire émerger un vaste marché économique dans les années à venir. Il est important de développer une politique interne et régionale de l'environnement au sein des entreprises et de développer les capacités d'observation, de prévision, et d'investigations scientifiques. Il est nécessaire de se doter de structures de recherche capables d'exploiter les techniques acquises de l'étranger, d'assurer leur maintenance et enfin d'innover.

Les actions de recherche doivent viser :

— la maîtrise de la modélisation dans le domaine de la recherche et le développement des outils, d'aide à la décision, de suivi des méthodes de diagnostic et de leur mise en oeuvre (conception de systèmes d'information géographique S.I.G).

— la veille météorologique et climatique, surveillance des écosystèmes, prévention des risques, détection des agents polluants, etc...

— la réduction des tensions sur les ressources naturelles et la limitation des atteintes à l'environnement.

3. PROGRAMME DE RECHERCHE

Le programme de recherche adopté lors des assises de juin 1995 s'articule autour des axes relatifs à, la lutte contre les pollutions et les nuisances (eau, air, sol), la protection des écosystèmes et de leurs constituants (faune, flore), le développement de technologies propres, la gestion des déchets domestiques et industriels, la gestion rationnelle des ressources naturelles, l'utilisation et le développement des biotechnologies, la prévention et la gestion des risques majeurs (pollution de l'air, des eaux du sol), l'analyse et la gestion des impacts des pollutions et des nuisances sur la santé, le droit de l'environnement, l'éducation environnementale, l'analyse du coût des dommages à l'environnement et à sa protection.

4. MESURES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES

Parmi les mesures d'accompagnement les plus essentielles celles du respect de la réglementation nationale et notamment l'application la plus stricte de la loi sur l'environnement demeure la plus importante.

En matière de mesures organisationnelles il y a lieu de mettre en place un réseau national de surveillance et de contrôle des pollutions.

La création d'une entité nationale de recherche sur l'environnement en vue de fédérer la recherche dans le cadre d'un réseau est une nécessité impérieuse.

5. DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Dans ce domaine, il y a lieu de renforcer le potentiel humain notamment la catégorie de chercheurs permanents. En effet la recherche actuelle est menée par des chercheurs à temps partiel. Il s'agit de porter le chiffre actuel de chercheurs à plein temps de cinquante (50) à cent (100) chercheurs en l'an 2002, et mobiliser près de 250 chercheurs à temps partiel.

DEVELOPPEMENT DES REGIONS ARIDES ET SEMI-ARIDES, DESERTIFICATION

1. OBJECTIFS SOCIO-ECONOMIQUES

Les travaux de recherche récents concernant les milieux arides et semi arides restent faibles quantitativement et qualitativement, malgré l'avènement des techniques modernes, la mise en place de structures de recherche rattachées à différents secteurs concernés et l'intérêt accordé au développement de régions arides et semi-arides par les autorités depuis l'indépendance notamment et plus récemment le programme du Président de la République.

Le réseau d'entités de recherche est pourtant assez dense avec près de 13 établissements entre instituts universitaires, centres et instituts nationaux de recherche. Mais la mobilisation du potentiel scientifique et technique reste en deçà des possibilités existantes.

Les objectifs essentiels visent en même temps l'autosuffisance des régions arides et semi-arides et leur intégration totale dans le processus de développement économique nationale. Cette intégration passe par l'exploitation des importantes ressources existantes dans ces zones en dehors des hydrocarbures, notamment la promotion de produits agricoles à forte valeur ajoutée.

2. LES OBJECTIFS SCIENTIFIQUES

Les objectifs scientifiques ont trait à l'évaluation régionale du climat, l'inventaire précis et actualisé des ressources naturelles, la surveillance régulière des espaces, l'évaluation des processus d'érosion et de dégradation des milieux arides et semi-arides, la détermination des potentialités du milieu, la caractérisation des états de surfaces par le biais des techniques spatiales, le développement des méthodes de traitement, d'analyse du milieu aride et semi-aride, l'utilisation de nouveaux systèmes d'observation spatial de la terre, la constitution de bases de données structurées, la valorisation et la multiplication des espèces végétales sahariennes.

3. PROGRAMME DE RECHERCHE

Les résultats attendus d'un tel programme sont :

— La fédération du dispositif national de recherche sur les régions arides et semi-arides autour d'une démarche